



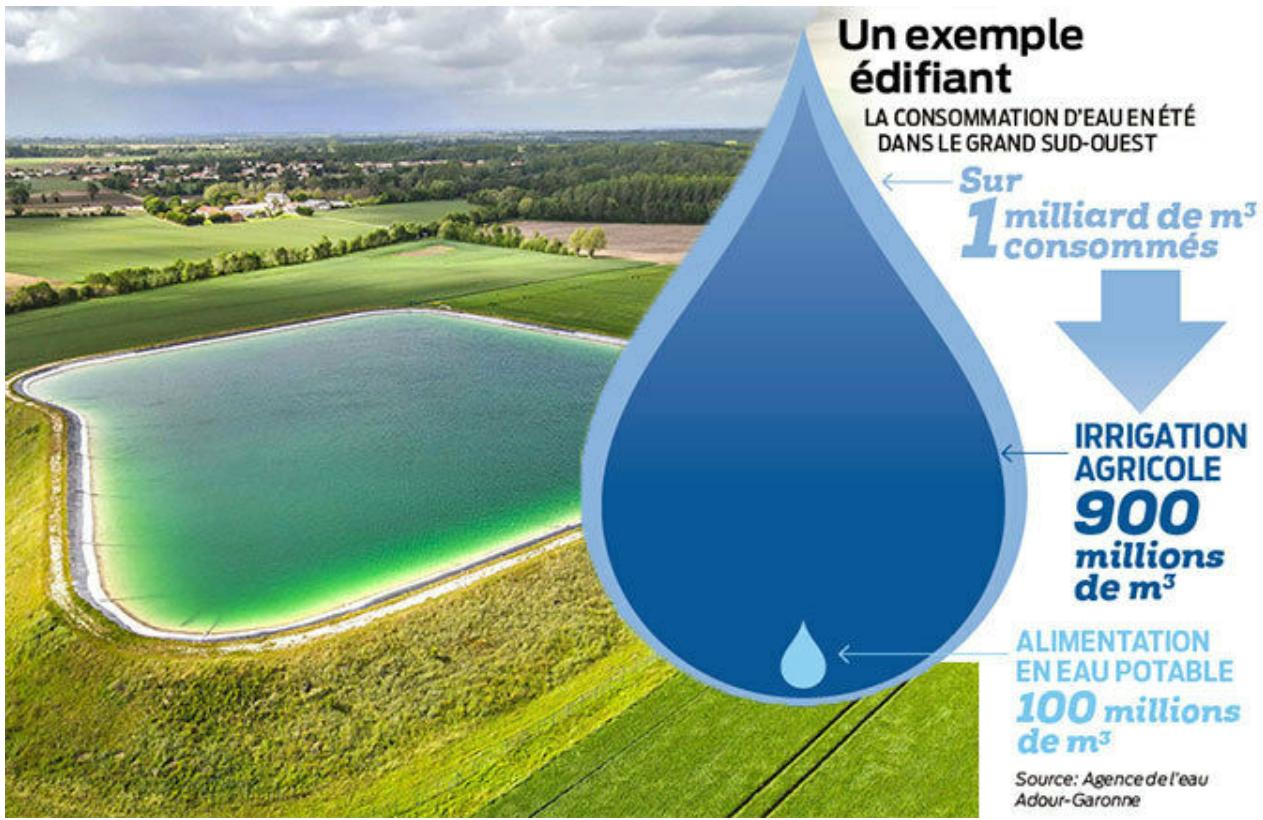
## Ressource en eau • Des tensions en cascade

Publié le : 24/06/2021

**Entre les prélèvements d'eau agricoles exacerbés au cœur de l'été, les pompages industriels et les sécheresses de plus en plus intenses, les conflits sur l'usage de la ressource se multiplient. Le point au travers de trois cas emblématiques.**

L'irrigation du maïs en plein cœur de l'été constitue un sujet de discorde majeur. Contrairement à la plupart des grandes cultures, qui nécessitent beaucoup d'eau au printemps, à une saison où elle est abondante et où les pluies sont relativement fréquentes, le maïs est une plante tropicale assoiffée au moment où rivières et nappes souterraines sont à leur plus bas niveau, et les averses, rares. Les mésententes culminent dans le grand Sud-Ouest. Le bassin Adour-Garonne s'y étend du Massif central aux Pyrénées. Il englobe les métropoles de Bordeaux (Gironde) et de Toulouse (Haute-Garonne), s'étire de la Charente-Maritime à la Lozère et du littoral basque jusqu'à l'Ariège. Or, dans ce territoire qui couvre un cinquième de l'Hexagone, 90 % de l'eau consommée en été sert à l'irrigation agricole ! On comprend la colère des autres usagers, d'autant que l'alimentation en eau potable y est menacée par endroits. Durant l'été 2017, les villes de La Rochelle et de Royan (Charente-Maritime) ont subi des restrictions particulièrement sévères. Des syndicats d'eau des Deux-Sèvres ont même dû acheter de l'eau potable à d'autres structures, tandis que les départements du Tarn et de la Gironde ont rencontré des difficultés d'approvisionnement.

### AUCUNE MODIFICATION DES PRATIQUES CULTURALES



Le développement des bassins de rétention d'eau (ici, en Charente-Maritime) menace l'alimentation en eau potable.

Le déficit étant estimé à 250 millions de m<sup>3</sup> chaque été, le Sud-Ouest multiplie les retenues d'eau. Mais les sécheresses s'accentuant, plutôt que de modifier leurs pratiques culturelles et de remettre en état de nombreux ouvrages de stockage laissés à l'abandon, les agriculteurs en réclament toujours plus ; quitte à les construire en toute illégalité. Le barrage de Caussade en est la parfaite illustration. Les travaux de ce projet porté par la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne débutent en 2018, dans le lit du ruisseau de Caussade, sur 20 hectares et pour un stockage de 920 000 m<sup>3</sup>. Aussitôt, France Nature Environnement (FNE) engage une action en justice. L'ouvrage s'ajoutera à plus de 500 retenues déjà existantes sur le bassin-versant, alors qu'il est classé en déséquilibre quantitatif par l'Agence de l'eau ! Le barrage est déclaré illégal par le tribunal administratif d'Agen (Lot-et-Garonne) en 2019, jugement confirmé par la cour administrative d'appel de Bordeaux en février 2021. Entre-temps, plusieurs arrêtés préfectoraux ont exigé l'abandon du chantier et la remise en état du site ; puis, une fois l'ouvrage achevé et rempli, sa vidange immédiate compte tenu du danger qu'il présente. Mais aucune décision n'a été suivie d'effets, pas même la condamnation de deux dirigeants de la chambre d'agriculture à des peines de prison ferme. Ils ont fait appel et le barrage est toujours en place. Ils bénéficient d'ailleurs d'un allié de poids, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, qui souhaite la multiplication des retenues d'eau et la simplification des procédures pour en créer.

Il en faut plus pour décourager les associations environnementales. Les nombreux contentieux concernent en majorité des réserves de substitution en projet en Adour-Garonne et dans le bassin Loire-Bretagne. « *Il faut stocker l'eau en hiver pour l'utiliser en été en période de pénurie* », martèlent la Fédération nationale des syndicats d'exploitants

agricoles (FNSEA) et l'association Irrigants de France. « *L'eau que les agriculteurs pompent en hiver, c'est celle qui s'est déjà infiltrée dans les nappes phréatiques pour les recharger, répondent les ONG. Tout ce qu'on leur prélève, c'est autant de moins pour leur contribution aux débits des rivières en été, alors que le réchauffement climatique les réduit déjà.* »

## QUAND NESTLÉ PRÉEMPTE LES NAPPES

Autre point d'extrême tension, les Vosges, où les consommateurs et leurs besoins en eau potable ne pèsent pas lourd face à Nestlé et ses marques d'eau minérale Contrex, Hépar et Vittel. La station thermale bien connue et les communes environnantes ont la chance d'être alimentées en eau potable par une nappe souterraine d'excellente qualité, tellement à l'abri des pollutions qu'elle fournit l'eau minérale Vittel Bonne source, à 100 % commercialisée à l'étranger.

Cependant, depuis des années, sous la pression de deux entreprises qui l'exploitent intensément, Nestlé Waters pour l'eau en bouteille et l'Ermitage pour les fromages, son niveau baisse. Le déficit s'élève à 1 million de m<sup>3</sup> par an, et il s'aggrave. À ce rythme, la nappe sera à sec en 2050. Dès 2010, l'État a donc chargé la Commission locale de l'eau (CLE) d'élaborer des solutions. Six ans plus tard, elle propose un pipeline qui irait puiser l'eau destinée aux consommateurs et celle nécessaire aux collectivités locales et à une quinzaine de kilomètres, l'utilisation de la nappe souterraine étant réservée aux industriels. Tollé immédiat des associations, de l'UFC-Que Choisir locale à Vosges Nature Environnement, qui se regroupent dans le collectif Eau 88 pour lutter contre cette appropriation de la ressource. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'empare du problème. Son comité de bassin présente, à l'automne 2019, une alternative « *au-delà des querelles partisanes* ».

L'instance rejette le projet de pipeline et préconise « *un plan ambitieux d'économies d'eau, tous usagers confondus* », qui garantit en priorité l'usage « *alimentation en eau potable* » à partir des seules ressources locales. Les associations applaudissent. Mais, le 16 avril dernier, la CLE adopte un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) en contradiction avec cette recommandation ! Des interconnexions jusqu'à la nappe qui nécessitait le fameux pipeline sont envisagées. « *Nestlé est aux manettes et décide de tout, s'insurgent Christiane Lecoanet, qui représente l'UFC-Que Choisir des Vosges à la CLE, et Jean-François Fleck, de Vosges Nature Environnement. Le Sage laisse à la multinationale la nappe produisant une eau potable, aux dépens des particuliers qui devront payer pour traiter une eau trop chargée en sulfates.* » Le comité de bassin a même revu ses objectifs afin de coller aux besoins des industriels. Il reporte ainsi le retour à l'équilibre de la nappe à 2027 dans le nouveau schéma directeur de la gestion de l'eau, alors qu'il était acté pour 2021 jusqu'à présent.

## SOURCES ASSÉCHÉES EN AUVERGNE



En Auvergne, les pompages de Danone pour sa marque Volvic ont augmenté de 41 % en 20 ans.  
En contrebas, les sources locales sont asséchées...

En Auvergne, l'eau qui naît au cœur des volcans crée aussi de gros remous. Les prélevements de Danone pour sa marque Volvic sont soupçonnés de provoquer l'assèchement estival des trois sources qui alimentent la pisciculture historique située en contrebas du château de Saint-Genès-l'Enfant, dans le Puy-de-Dôme. Elle compte des dizaines de bassins en pierre de Volvic, où la famille d'Édouard de Féligonde élevait des poissons depuis plusieurs générations. Lui y produisait 60 tonnes de truites par an, en employant 6 salariés, jusqu'à ce qu'à partir de 2017, les sources soient complètement à sec en été. Avec des bassins privés d'eau cinq mois par an, il n'a eu d'autre choix que de cesser son activité. Persuadé que cette baisse drastique de débit est due aux pompages effectués en amont dans la nappe, il intente une action en justice contre Danone et les syndicats d'eau locaux qui l'exploitent, et contre l'État qui accorde les autorisations. Il réclame 26 millions d'euros au titre des préjudices directs. Avec une belle unanimité, le minéralier et la préfecture répondent que cet assèchement est dû à « *des facteurs naturels, la hausse de la température qui génère des pluies moins efficaces, une évaporation supérieure et, dans une moindre mesure, l'augmentation du couvert forestier* ». Des positions contestées. « *Je ne crois pas aux arguments de pluies moins efficaces et d'évaporation*, assure François-Dominique de Larouzière, géologue spécialiste des volcans et directeur scientifique du parc Vulcania jusqu'en 2020. *La pluie tombe sur les sols volcaniques du bassin-versant, très poreux et perméables. L'eau y pénètre instantanément, qu'il s'agisse de trombes d'eau ou de bruine. Il n'y a ni perte ni évaporation significativement supérieures à ce qu'elles étaient par le passé.* » Le spécialiste, qui mène l'enquête sur cet assèchement des sources depuis trois ans, ajoute que le flou est savamment entretenu. « *Tout est mis sur le compte du changement*

*climatique, ce qui est contestable scientifiquement. Les filons d'alimentation des sources s'épuisent probablement à cause des pompages de Volvic en amont.* » D'autant que les volumes prélevés ont augmenté : de 52,6 litres par seconde (l/s) en 1985, l'autorisation de pompage est passée à 88,6 l/s en 2014, soit une hausse de 41 % !

La pisciculture n'est pas la seule à souffrir. « *La nappe de Volvic était jugée exceptionnelle avec les sources qu'elle générait. On constate désormais une détérioration du milieu naturel, avec des ruisseaux et des zones humides à sec* », déplore Jacky Massy, président de l'association de défense de l'environnement Preva. De fait, les arrêtés sécheresse se succèdent, chaque été, dans le Puy-de-Dôme. Or, alors que la loi sur l'eau de 2006 hiérarchise les priorités en plaçant l'alimentation en eau potable en tête de liste devant les besoins du milieu naturel, et avant ceux des agriculteurs puis des industriels, « *on fait tout l'inverse ici* », dénonce Laurent Campos-Hugueney, maraîcher biologique et porte-parole du collectif Eau bien commun 63. Il poursuit : « *L'arrêté préfectoral impose des restrictions à tout le monde, sauf aux plus gros préleveurs privés, Danone pour l'eau en bouteille et la coopérative agricole Limagrain pour le maïs irrigué.* » Il y a effectivement de quoi s'interroger, l'un comme l'autre consommant un maximum d'eau en période de canicule. « *Nous prélevons 20 à 30 % de plus en été pour répondre à la forte demande* », a admis le directeur de la Société des eaux de Volvic, en avril dernier, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à la mainmise sur la ressource aquatique par les intérêts privés et ses conséquences. « *Il n'est pas sûr que réduire les pompages de Volvic aurait un impact rapide sur le milieu naturel. A priori, l'effet se ferait sentir quatre ans plus tard* », a déclaré, de son côté, le préfet du Puy-de-Dôme, interrogé à son tour sur la production du minéralier. Fin 2001, un traceur (de l'iodure de sodium) avait pourtant été injecté dans un forage de Danone, pour ressortir moins de 15 jours plus tard dans une source de la pisciculture. Sans que personne le sache, puisque le groupe avait apposé le sceau de la confidentialité sur ces résultats qui semblent confirmer sa responsabilité dans la baisse de la ressource... avant que la procédure judiciaire en cours ne le contraigne à les communiquer.

## PRIVATISATION DE L'EAU

**Des associations s'opposent aux projets**



Concertation, manifestations, recours en justice... Les associations environnementales luttent contre les autorisations abusives de prélèvements d'eau.

Qu'il s'agisse de Vittel ou des retenues d'eau, la détermination des associations environnementales constitue le seul rempart contre la privatisation de la ressource. En général affiliées à France Nature Environnement (FNE), elles tentent d'abord la concertation, puis bataillent en justice en cas d'échec, ce qui est fréquent. « *Les schémas directeurs d'aménagement des eaux exigeant une gestion équilibrée et durable de la ressource, le surdimensionnement des ouvrages et l'autorisation de prélèvements très excessifs sont les motifs les plus courants de contentieux* », explique Florence Denier-Pasquier, vice-présidente de FNE. La lutte est particulièrement rude en Nouvelle-Aquitaine. « *Les projets ne respectent jamais la loi sur l'eau* », tacle Patrick Picaud, président de Nature environnement 17, qui engage systématiquement des recours. Il en a dirigé contre 21 réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne, 6 sur celui du Curé. Toutes ont été empêchées par le tribunal administratif de Poitiers (Vienne). Quant aux 16 bassines (1) en projet autour du Marais poitevin, elles sont actuellement au contentieux. Évidemment, l'Administration fait appel quand les défenseurs de la ressource gagnent en justice. Il reste que la cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'illégalité de l'autorisation accordée à des prélèvements d'irrigation sur un autre bassin-versant, donnant ainsi raison aux organisations environnementales.

**3 questions à Florence Habets Hydro-climatologue, directrice de recherche au CNRS et professeure à l'École normale supérieure au département de géosciences**

## **« Il faut trouver d'autres solutions à l'irrigation »**

**QC. Quand les agriculteurs justifient la création de bassines en affirmant qu'il faut stocker l'eau en hiver pour l'utiliser en été, leurs propos semblent frappés au coin du bon sens. Qu'en est-il, scientifiquement parlant ?**

**Florence Habets.** Il y a sans doute moins de répercussions à prélever l'eau en période d'abondance qu'au cours de la saison sèche, mais cela amoindrit quand même les crues, nécessaires à la vitalité des rivières et au transfert des sédiments vers la mer. Les nappes ont une durée de « recharge » réduite, et l'eau qui y est stockée contribue aux débits des cours, notamment l'été. Détourner plus d'eau de son cycle naturel a des conséquences sur le milieu, et celle qui stagne pendant des mois voit sa qualité se dégrader et son volume se réduire par évaporation.

**QC. Les retenues créées au fil de l'eau dans le lit des rivières vous paraissent-elles plus acceptables pour la préservation de la ressource ?**

**F. H.** On a étudié l'impact cumulé de ces retenues au fil de l'eau. Ces obstacles à l'écoulement modifient la faune aquatique et ils altèrent la qualité de l'eau, sa température et sa concentration en oxygène. Ils réduisent également le débit de la rivière, de façon particulièrement marquée les années sèches.

**QC. Que les agriculteurs aient besoin d'eau en été, on peut le comprendre. Que faire sans mettre la ressource en danger ?**

**F. H.** On ne peut pas tout miser sur l'irrigation. Il faut trouver des solutions combinant les effets bénéfiques pour la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. Cela passe par l'amélioration de la qualité des sols et par des cultures plus adaptées.



Élisabeth Chesnais  
[Contacter l'auteur\(e\)](#)